SYCTOM Magazine
www.syctom-paris.fr
FÉVRIER MARS 2002
L'actualité du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne
N°2

Sensibiliser les habitants de l'Ile-de-France, et surtout les générations futures, au tri sélectif est une des priorités du SYCTOM.

Priorité aux investissements et au tri sélectif

Les ambitions du Budget 2002 illustrent l'engagement du SYCTOM d'assumer sa mission de service public dans le cadre de la loi Royal.

"Un budget offensif qui tient compte des réalités". C'est en ces termes que François Dagnaud, président du SYCTOM, a qualifié les orientations budgétaires pour 2002 au cours de la conférence de presse donnée à l'issue du comité, le 19 décembre dernier. L'échéance de la loi Royal, qui prévoit la fin de la mise en décharge des ordures ménagères brutes au 1er juillet 2002, impose une adaptation permanente du Syndicat face à ses objectifs : **favoriser la collecte sélective avec un plan d'investissement important courant jusqu'en 2006.** Dans l'immédiat, il s'agit d'intégrer les 18 communes adhérentes, qui n'apportaient pas encore leurs déchets, et **de résoudre le problème des 500 000 tonnes de déchets ménagers résiduels** qui ne peuvent pas être pris en charge dans les centres de traitement du SYCTOM.

› **Progression de la redevance**
La réalisation de ces objectifs, dans un contexte de hausse continue du volume des déchets à traiter et de croissance des charges d'exploitation du SYCTOM, conduit à une augmentation de la redevance de **9,01 %** sur la part tonnage. **Suite page 2**

sommaire

p.1 À LA UNE
Les objectifs du SYCTOM pour 2002

p.2 ACTUALITÉS
Le SIELOM et le Val-de-Marne font le point sur les collectes sélectives. ISSEANE lance un appel d'offre européen

p.4 ENSEMBLE
Le budget 2002 du SYCTOM à la loupe

p.6 INNOVATIONS
Une filière petit électroménager à Paris

p.6 COMPÉTENCES
Collecte sélective, Mustapha Ourzik animateur de tri

p.7 DÉCOUVERTE
Méthanisation, la solution bio ... dégradable

p.6/7 QUESTIONS/RÉPONSES

p.8 AGENDA

p.8 L'INTERVIEW
M. Alain Rouault, Vice-président du SYCTOM

L'unité automatique de valorisation du biogaz.

Casier d'aération du compost après «digestion».

Dans ces **digesteurs**, la décomposition organique s'effectue sans oxygène durant 3 semaines.

TRI-RECYCLAGE

Le principe de méthanisation

L'alternative économique et bio... dégradable

La méthanisation s'impose, depuis plusieurs années, comme une solution bien adaptée pour une valorisation totale des déchets. Ce procédé utilise le principe de la décomposition des matières organiques comme les déchets verts (feuilles, branches, gazon...) ou les déchets dits «fermentescibles», comme les déchets alimentaires. Cette décomposition se produit en milieu anaérobie, c'est à dire une atmosphère privée d'oxygène.

> Digestion industrielle

Les déchets ainsi traités vont donc servir, pour une part, de combustible : soit sous forme de **biogaz**, essentiellement du méthane, soit sous forme de **résidus solides**. L'autre produit de la décomposition organique, **le compost**, peut servir de fertilisant dans les exploitations agricoles. En moyenne, 11 à 15 % des déchets donnent du biogaz. Les 30 à 60 % restant, suivant la qualité de la matière organique, donnent du compost et de l'eau. Principal bénéfice de la méthanisation : le biogaz.

Il contient environ 60 % de méthane qui seront convertis en énergie utile pour obtenir de l'eau chaude, du chauffage urbain ou alimenter les usines. La méthanisation se déroule en trois étapes.
Le tri : les matières organiques sont séparées des métaux et du verre.
La décomposition : dans le digesteur qui est en fait un énorme silo, les bactéries et les micro-organismes que l'on trouve à l'état naturel dans les déchets organiques mais qui sont aussi rajoutés pour une décomposition plus efficace, transforment le substrat en acides gras et en biogaz.
Le compostage : une fois le biogaz extirpé, filtré et conditionné pour la combustion, le digestat, c'est à dire la substance résultant de cette «digestion», donne du compost agricole, autrement dit de l'engrais, et des résidus qui serviront de combustibles.
La méthanisation est une alternative écologique et économique de la production d'énergie grâce à l'incinération des déchets. Elle améliore aussi la qualité des composts agricoles.

La chaîne de tri. Les «tubes» de fermentation servent à la **préparation de la matière organique**.

? Quels sont les problèmes liés à la collecte des déchets médicaux ?

! Les DAS (Déchets Activité Soin) sont issus de l'activité des professionnels de santé (compresses, seringues...) ou des soins pratiqués par les particuliers eux-mêmes. Ils représentent des risques de contamination, de piqûres ou de coupures. L'objectif est d'empêcher qu'ils traînent sur la voie publique à travers une collecte spécifique.

? A qui doit-on confier les déchets d'origine médicale ?

! A son médecin traitant par exemple. Une disposition européenne a désigné le professionnel de santé libéral responsable de leur collecte.
Seul Neuilly-sur-Seine prend en charge 50 % des coûts de ramassage suite à un accord passé avec la Fédération des associations de professionnels de santé libérale de la ville.

? Quels conseils pourriez-vous donner aux particuliers qui détiennent des déchets médicaux chez eux ?

! Ne pas les jeter avec les ordures ménagères ! Et, en attendant que les municipalités, dans le cadre de la collecte des déchets spéciaux des ménages, mettent à disposition des conteneurs, rapportez les à votre médecin traitant, votre pharmacien ou tout professionnel de santé.

Innovations

COLLECTE SÉLECTIVE

PARIS avance

La Ville de Paris étudie la mise en place d'une **nouvelle filière de traitement des petits appareils électroménagers**. En attendant, la mise en place du tri sélectif à 3 bacs devrait s'achever fin juin 2002 pour 9 arrondissements de la Capitale : 5, 6, 8, 9, 12, 14, 16, 17 et 20e, et en fin d'année 2002 pour les autres.

TRANSPORT

Plein gaz

Deux pompes GNV (Gaz Naturel de Ville) ont été mises en place, en début d'année, dans l'enceinte du garage **accessible par le centre** de traitement des déchets **du SYCTOM d'Ivry-Paris XIII**. Seuls les camions parisiens déversant dans ce centre, et les véhicules provenant d'autres communes, mais équipés de réservoir GNV et affectés à ce centre, pourront l'utiliser. La ville de Paris s'est d'ailleurs équipée de **28 bennes d'ordures ménagères avec le système GNV**.

DÉCHETS VERTS

MEUDON

Pour la collecte sélective des déchets verts, organisée depuis juillet 2000, la ville de Meudon met à la disposition de ses habitants **des composteurs individuels**. Ceux-ci permettront de réduire les volumes de déchets verts transportés au centre de Saclay.

> Compétences

Balles de déchets triés qui partent ensuite vers les filières de recyclage.

TRI SÉLECTIF

L'indispensable ambassadeur du tri

À 31 ans, Mustapha Ourzik est animateur de tri à Levallois-Perret, depuis 1997. Ce **métier**, encore très récent et peu répandu, **consiste à optimiser le tri** en contrôlant sa qualité mais aussi à **le promouvoir** auprès des habitants sur l'ensemble du territoire de la commune.

> L'optimisation du tri

Sa première mission consiste à accompagner les bennes, lors de la collecte du soir, pour faire un contrôle visuel. Les bacs se distinguent par la couleur de leur couvercle, et chaque catégorie de bac doit contenir le même type de déchets (verre, papier, métal ...). Mustapha vérifie le bon contenu de la poubelle. Dans le cas contraire, le bac sera refusé et envoyé dans les filières de traitement traditionnelles.
Une tâche qui s'intensifie avec l'augmentation du nombre d'habitants "trieurs" de Levallois-Perret.

> Une fonction de sensibilisation

Le second volet de sa profession consiste à encourager les citoyens au tri sélectif.
Mustapha doit donc se rendre dans les réunions de conseils syndicaux et faire des animations dans les écoles.
"Les enfants sont très sensibles à tout ce qui touche l'environnement et se sentent très concernés. De plus, nous sommes aidés par les instituteurs qui leur font faire des recherches sur le sujet. C'est très important : ce sont les enfants qui sensibilisent leurs parents".
Mustapha a d'ailleurs été embauché pour ses qualités de communication.
Il regrette cependant, étant donné la nouveauté de sa fonction, l'absence de reconnaissance de la part de la fonction publique.

contacts

· ECO EMBALLAGES
Joëlle BROUILLET
40, av. Georges Pompidou
92300 Levallois-Perret
Tél : 01 40 89 99 99

· ADELPHE
39, rue Saint-Lazare
75009 Paris
Tél. : 01 49 70 84 00

? Questions ! Réponses

Vos questions nous intéressent.

N'hésitez pas à nous les faire parvenir par e-mail au www.syctom@syctom-paris.fr. Nous y répondrons lors des nouvelles parutions du Magazine du SYCTOM

? Les journaux jetés dans les bacs bleu servent-ils à fabriquer uniquement du papier journal recyclé ?

! Oui, en grande majorité. Les journaux, papiers ou cartons récupérés sont recyclés en pâte. Cette matière première est utilisée dans la fabrication de produits similaires. Ainsi le journal redeviendra journal, le carton du carton, le papier machine du papier machine.

? La consommation de papier non recyclé est-elle plus importante que celle de papier recyclé ?

! Non. Nous consommons, en France, plus de papiers recyclés que de papiers non recyclés. Nous sommes même dans les premiers rangs mondiaux. Le taux d'utilisation de produits à base de papiers recyclés en 2000 atteignait 57,8 % de la production globale de papiers et cartons.

Le tri sélectif sera une priorité pour les 5 ans à venir. En 2002, l'Ile-de-France comptera 4,4 millions d'habitants «trieurs».

COMMUNE Le traitement des déchets est financé par les communes

› Ce sont les communes qui assument dans leur budget le coût du traitement des déchets ménagers, même si ces dernières bénéficient de soutiens divers pour encourager le tri sélectif.

› **Hausse du volume des déchets**

Après 4 ans de stabilité, la hausse de 9,01% de la redevance intervient dans un contexte de croissance des charges d'exploitation et d'une augmentation du volume des déchets à traiter pour atteindre 3 millions de tonnes de déchets ménagers en 2002. À cela s'ajoute le soutien qu'apporte le SYCTOM pour le développement de la collecte sélective. Il s'agit, pour chaque tonne apportée, de l'exonération pour la commune de la part tonnage de la redevance et de la subvention résultant des contrats passés avec Eco-Emballages (respectivement : 7,61 millions € et 5,8 millions € pour une année). 211 000 tonnes de déchets provenaient, en 2000, de la collecte sélective pour 3,5 millions d'habitants « trieurs » soit 60 kg/habitant. La hausse de la redevance, acquittée par les communes, revient à réévaluer le montant de chaque tonne de déchets traitée à 63,49 €, auquel s'ajoute le montant de l'adhésion. Ce dernier est évalué au prorata du nombre d'habitants de chaque commune. La part population a été fixée à 5,38 € par habitant.

CITOYEN La redevance prend la mesure et élargit sa base

› Le calcul de la redevance versée par la commune comprend deux parties. Une partie établie d'après le volume des déchets apporté au SYCTOM exprimée en tonnes. Cette **part tonnage** représente la proportion la plus importante. L'autre partie est calculée en fonction du nombre d'habitants de la commune. Cette **part population** ne peut pas dépasser 15% du budget de la commune affecté au traitement des déchets.

› **2,9** MILLIONS DE TONNES COLLECTÉES

› **5,5** MILLIONS D'HABITANTS

› **210,75** MILLIONS € PRODUIT DE LA REDEVANCE

› **63,49 €** PAR TONNE

› **5,38 €** PAR HABITANT

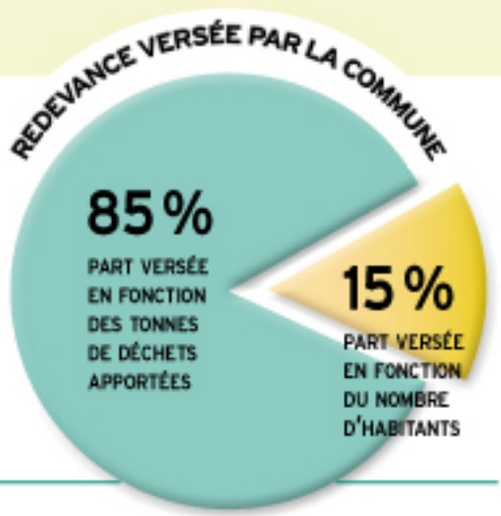

COMMUNE

Le SYCTOM prévoit d'ouvrir, d'ici 2006, un centre de tri à Nanterre (16,8 millions d'€ HT) et ISSEANE à Issy-les-Moulineaux (408,96 millions). Un autre centre de tri est à l'étude à Villejuif (Val-de-Marne). Dans le cadre des contrats "Terres Vives", 4 centres de tris sont à l'étude sur Paris, ainsi que 3 centres dans le département de Seine-Saint-Denis. Ces études de faisabilité se feront en étroite collaboration avec les élus et les habitants de ces communes.

CITOYEN

La mise en place de la collecte sélective à Paris en 2002 portera le nombre d'habitants "trieurs" pour le SYCTOM à **4,4 millions** en Ile-de-France. Le soutien à la collecte sélective s'élève à 5 millions d'€ dans le budget 2002.

bloc-notes

• EN SAVOIR PLUS SUR LE BUDGET DU SYCTOM

Vous pouvez vous procurer sur demande, dès le mois de juin, le Rapport d'Activité du Syctom ou tout autre document concernant le budget 2002. SYCTOM. 35, Boulevard de Sébastopol, 75001 Paris. www.syctom-paris.fr

• SE RENSEIGNER SUR LE TRI SÉLECTIF À PARIS

Pour connaître les modalités du tri sélectif selon l'arrondissement où vous habitez, vous pouvez contacter votre mairie d'arrondissement qui vous indiquera les démarches à suivre. www.paris-france.org

Le budget 2002 passe à l'offensive

Face à la progression constante du volume des déchets ménagers, le SYCTOM privilégie collecte sélective et investissements.

Le budget 2002 du SYCTOM doit relever plusieurs défis : assurer le traitement des 500 000 tonnes de déchets qui ne pourront plus être mis en décharge à partir du 1er juillet prochain, date d'entrée en vigueur de la loi Royal et intégrer les 18 communes adhérentes mais qui ne déversaient pas encore leurs déchets dans les centres du SYCTOM (soit environ 200 000 tonnes).

> Investissements sans précédent

Avec un budget de fonctionnement de 210,75 millions d'€ et des investissements de 109,36 millions d'€, l'augmentation du budget résulte de la charge d'exploitation des centres (158,55 millions pour 2002 au lieu de 136,29 en 2001). En effet, le recours à des centres privés, à un coût plus élevé que celui des centres du SYCTOM, est rendu nécessaire compte tenu des capacités de traitement insuffisantes. La construction de nouveaux centres a pour objectif de corriger cette situation.

La progression constante du volume annuel des déchets ménagers (2,9 millions de tonnes en 2001) et le développement de la collecte sélective imposent un programme d'investissement sans précédent.

640 millions d'€ seront affectés aux équipements pour les 5 ans à venir. À terme, les centres du SYCTOM devraient atteindre **une capacité de traitement estimée à 2 647 000 de tonnes en 2006.**

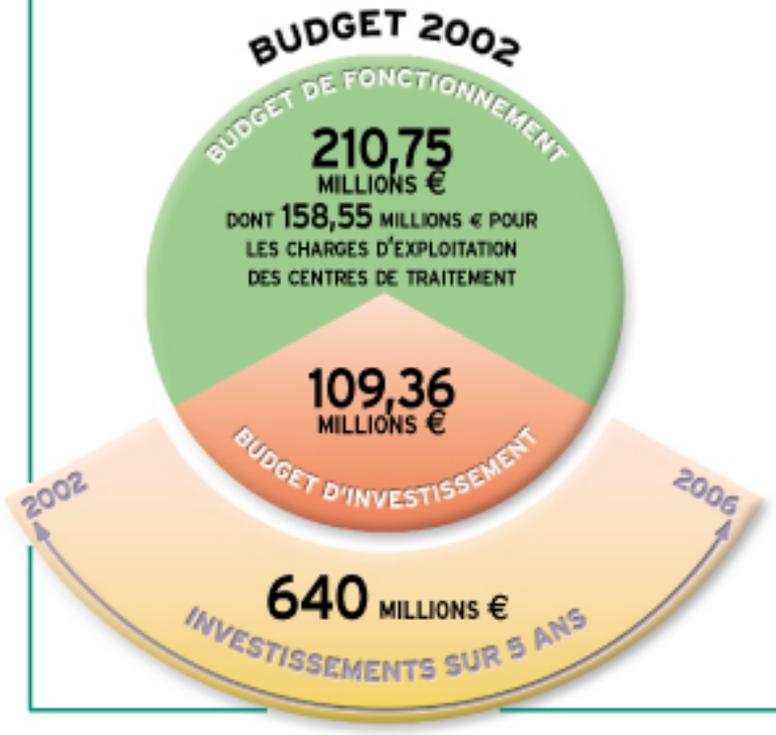

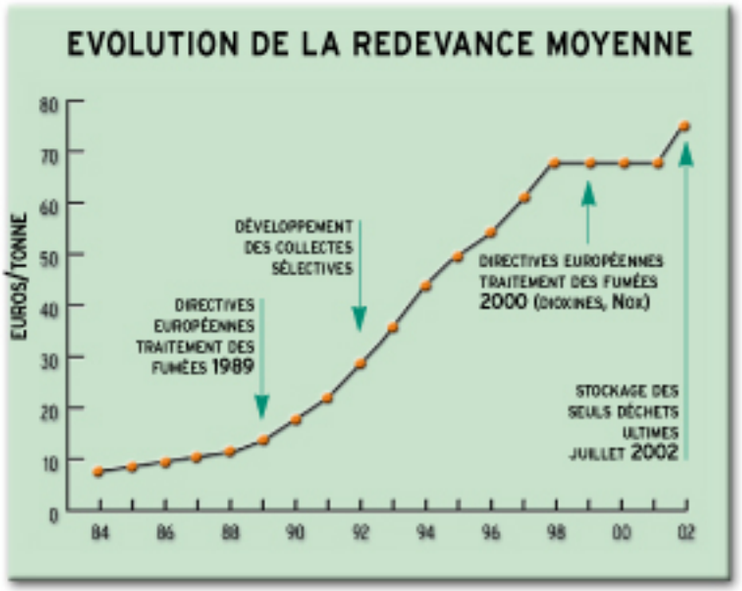

INSTITUTIONNEL Dépenses et recettes de fonctionnement en hausse

> Les dépenses liées à l'exploitation des centres représentent un peu plus des trois-quarts du budget de fonctionnement du SYCTOM. Ces dépenses progressent de plus de 20 % par rapport à 2001.

Une hausse compensée par la revalorisation de la redevance versée par les communes.

Les recettes de ce poste sont en progression d'un peu plus de 25 % (202,40 millions d'€). Mais les recettes ne se limitent pas à la seule redevance.

Le SYCTOM reçoit une subvention de la société Eco-Emballages (6,10 millions d'€ cette année). Il bénéficie également des recettes issues de la vente des produits de recyclage du tri et des produits exceptionnels (2,25 millions d'€).

Actions

INSTITUTIONNEL

Les 640 millions d'€ programmés par le SYCTOM pour la réalisation de ses futurs équipements serviront à absorber un volume annuel de déchets ménagers de plus en plus important. Sur les capacités prévisionnelles des centres du SYCTOM en 2006 (2 647 000 tonnes), un peu plus de 68 % des déchets seront reçus dans les centres de valorisation énergétique de Saint-Ouen, Ivry-Paris XIII et ISSEANE à Issy-les-Moulineaux. Près de 10 % seront envoyés dans les centres de tri de Romainville, Ivry-Paris XIII et Saint-Denis. Les 10 nouveaux centres de tri et les unités de méthanisation permettront de traiter les 22 % restants de déchets ménagers.

Nicolas Sarkozy, président du SIELOM.

COLLECTE SÉLECTIVE

Le comité du SIELOM fait le point

La réunion du comité du SIELOM, le 18 décembre 2001, a été l'occasion pour le syndicat primaire, membre du SYCTOM, de faire le point sur les collectes sélectives.

Membre du SYCTOM depuis 1984, le SIELOM assure la collecte des déchets ménagers pour les communes du département des Hauts-de-Seine. Présidé par Nicolas Sarkozy, Maire de Neuilly-sur-Seine, le syndicat primaire multiplie les initiatives en matière de collecte sélective.

› **Verre et déchets toxiques en hausse.** Sur l'ensemble des communes membres du syndicat primaire, les quantités de verre collectées (7416,43 tonnes) sont en augmentation au premier semestre 2001, soit **10,64 %** par rapport à la même période de l'année 2000. Les déchets toxiques des ménages, sur la même période, enregistrent une progression de **28,41 %**, soit 50,095 tonnes. Cette augmentation est principalement due à l'adhésion de nouvelles communes à ce type de collecte. En revanche, la baisse (65 %) enregistrée de la collecte de journaux et magazines est due au développement des collectes sélectives multimatériaux. Les 26 communes adhérant à ce procédé représentent désormais 1071492 habitants trieurs (78 % de la population des Hauts-de-Seine). Au dernier trimestre 2001, la ville de Puteaux mettait en place la collecte sélective d'emballages recyclables. **De nouveaux projets** seront mis en place dès cette année **à Gennevilliers, Montrouge et Bois-Colombes**. Le SIELOM participe également à la **collecte des déchets verts** sur 3 communes (Le Plessis-Robinson, Meudon et Saint-Cloud).

COLLECTE SÉLECTIVE

Val-de-Marne : le bilan

La réunion, le 12 décembre dernier, du comité de suivi entre les communes du Val-de-Marne et le SYCTOM a permis de faire le point sur 5 années de collecte sélective. Il s'agissait de rendre les collectes homogènes, de mettre en place des bacs spécifiques, de multiplier les actions de communication ou d'améliorer les outils statistiques. Les performances de chacune des communes ont pu être comparées.

En bref

Clichy-sous-Bois erratum :
Dans un de nos précédents numéros, une erreur s'est glissée dans notre article consacré à la collecte sélective. La commune ne figurait pas sur la carte récapitulant les communes ayant mis en œuvre la collecte sélective. Clichy-sous-Bois est en fait bien engagée dans ce processus depuis le mois de mars 2001.

Saint-Ouen portes ouvertes :
Le Centre de valorisation énergétique de Saint-Ouen a ouvert ses portes les 18, 19 et 20 octobre derniers dans le cadre des actions de communication de proximité organisées par le SYCTOM. La première journée consacrée aux ambassadeurs de tri et aux techniciens des communes a été suivie d'une journée inaugurale de la plate-forme de transport par voie ferrée des mâchefers. Cette manifestation s'est déroulée en présence du ministre Alain Richard, au titre de maire adjoint de Saint-Ouen-l'Aumône, commune d'accueil des centres de maturation des mâchefers, et de François Dagnaud, président du SYCTOM. Le lendemain était consacré au grand public.

Ivry appel d'offres attribué :
Le contrat d'exploitation du centre de tri et de la déchetterie du centre multifilière d'Ivry-Paris XIII a été attribué pour la seconde fois à la société TIRVED (filiale de la société TIRU, Traitement Industriel des Résidus Urbains). Ce contrat a été renouvelé pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2002. Ce centre du SYCTOM ouvert en 1997 a vu ses capacités évoluer avec le développement de la collecte sélective. Il traitera 30 000 tonnes de collecte sélective et la déchetterie recevra 10 000 tonnes. TIRVED, certifié ISO 9002, emploiera environ 70 personnes. Ces déchets, une fois triés, iront ensuite vers les filières de recyclage.

contacts

· **SIELOM**
96, avenue Achille Peretti
92200 Neuilly-sur-Seine

· **SITOM**
6 avenue Paul Vaillant Couturier
B.P. 73 93240 Stains
www.sitom93.fr

MULTIMÉDIA

41041

Le nombre de connexions Internet en 2001 sur le site du syctom. 8 618 visiteurs sont venus surfer sur celui d'ISSEANE.

www.issy.com
Le portail du site permet de se repérer instantanément. Très pratique et sans fioritures.

www.ville-meudon.fr
Pour ses pages Environnement et La mobilisation de la ville pour le tri sélectif.

www.syctom-paris.com
Tous le budget prévisionnel 2002, les investissements et les offres d'emplois.

Suite de la page 1

Priorité aux investissements et au tri sélectif

Cette remise à niveau, la première depuis 4 ans, s'exerce dans **un souci de transparence**. Cet effort devra s'appliquer dans les coûts, pour les communes et le public, les procédures, notamment les contrats et marchés publics, les relations avec les communes et les syndicats primaires. "La revalorisation de la redevance n'a d'intérêt, précise François Dagnaud, que dans la mesure où elle est articulée autour d'un programme d'investissements".
Le SYCTOM s'inscrit résolument dans une logique de développement durable. Le programme d'équipement sans précédent comporte des innovations pour mieux intégrer les centres dans leur environnement, réduire les nuisances et privilégier les transports alternatifs, fer et fluvial, au détriment de la route.

> 10 nouveaux centres de tri dans l'agglomération parisienne
Les nouveaux équipements se conforment aux Plans Départementaux d'Elimination des Déchets Ménagers et des contrats "Terres Vives" signés avec la Région Ile-de-France. D'ici à 2005, l'accent sera porté sur les capacités de traitement et le développement de la collecte sélective. Le SYCTOM réalisera **4 centres de tri à Paris**. D'autres centres seront mis en place à **Issy-les-Moulineaux, Nanterre, Villejuif et en Seine-Saint-Denis.** Dans ce département, **3 centres de tri** seront implantés, **1 ou 2 centres de méthanisation** seront réalisés afin de traiter les déchets verts et fermentescibles qui pourront être revalorisés en compost et en gaz. Leur intégration dans l'environnement urbain justifie les aménagements conformes aux attentes des riverains. À cet égard, **les transports "alternatifs"** pour l'acheminement des déchets par voie ferrée ou voie fluviale, **seront privilégiés** comme pour Saint-Ouen (fer), Ivry-Paris XIII et bientôt les centres ISSEANE (fer ou fluvial) à Issy-les-Moulineaux et Nanterre (fluvial). Mais les incertitudes demeurent quant à la nature exacte des déchets, ainsi que leur volume, dans les années à venir. Près de 3 millions de tonnes de déchets ont été produites cette année pour 5,5 millions d'habitants. Le volume de déchets ménagers est en constante progression (1 % en 2001) en Ile-de-France. Dès maintenant, le SYCTOM s'attaque au problème des 500 000 tonnes de déchets ménagers résiduels qui ne peuvent pas être actuellement traitées dans ses centres. Pour répondre aux objectifs fixés par la loi Royal, trois axes d'actions ont été privilégiés.
Le redéploiement rationalisera les **capacités de traitement** (les Déchets Industriels Bruts ne seront plus acceptés au détriment des déchets ménagers).
L'élargissement des capacités de traitement, par appel d'offre, pour exploiter le potentiel utilisable dans les centres privés complètera le dispositif d'extension des équipements.
La mobilisation de tous les acteurs afin de réduire les tonnages de déchets produits sera accentuée.

François Dagnaud (Président du SYCTOM, à droite) et Alain Rouault (Vice-Président) présentaient le budget 2002, le 19 décembre dernier, au cours d'une conférence de presse.

> Actualités

ISSEANE

Appel d'offres européen

L'appel d'offre restreint pour le marché de génie civil de la future usine ISSEANE, à Issy-les-Moulineaux, a été déclaré infructueux par la Commission d'Appel d'Offre (CAO), le 17 octobre 2001. Ce chantier (la plus grosse partie des travaux) a recueilli des candidatures dont le surcoût dépassait de 20 à 30 % les estimations initiales. Dans un souci de maîtrise de coûts, la CAO et le comité du SYCTOM ont donc décidé de relancer un appel d'offre ouvert au niveau européen. Si le dossier prend effectivement 5 mois de retard, **la livraison** de l'usine ISSEANE est toujours **prévue pour 2005**.

Sur les bords de Seine, la construction de la base vie sur le site ISSEANE.

INDICATEURS

Les valeurs en euro

Redevance ordures ménagères	63,49€/t	416,46 F/t
Redevance part population	5,38€/t	35,32 F/t
Soutien aux communes :		
• Journaux/magazines	45,73€/t	300 F/t
• Multi-matériaux avec verre	30,49€/t	200 F/t
• Multi-matériaux sans verre	45,73€/t	300 F/t

> Repères

500 kg d'ordures ménagères sont jetés en moyenne chaque année par un habitant de l'Ile-de-France. La poubelle type du Francilien comprend 40 % de papiers et cartons, 15 % de matières végétales, 12 % d'éléments fins (terre, litière pour chats...), 10 % de matières plastiques, 9 % de verre, 7 % de débris divers combustibles (bois chiffons...), 5 % de métaux et 2 % de débris incombustibles (pierres, piles, faïences...).

62% des déchets collectés en Ile-de-France sont traités par valorisation énergétique. Autrement dit, la majeure partie des déchets en Ile-de-France sont incinérés. Ils produisent donc de l'énergie qui est utilisée pour le chauffage urbain, l'eau chaude ou l'industrie.

"Le SYCTOM n'est pas en mesure aujourd'hui de traiter l'ensemble des déchets. Mais il ne se satisfait pas de cette situation. S'il ne part pas en avance, il fera tout pour ne pas arriver en retard à l'échéance de juillet 2002."

François Dagnaud, président du SYCTOM

Agenda

Les mardi 9, mercredi 10 et jeudi 11 avril 2002
Salon de la Nouvelle Ville au Parc Floral de Paris (Bois de Vincennes)

Pour la 6e édition de ce salon organisé par l'AMIF (Association des Maires d'Ile-de-France), le SYCTOM, également exposant au salon, participera, le mercredi 10 avril à 10 heures, à un atelier-colloque autour du thème : **«Juillet 2002, point d'étape de la loi Royal. Et après ?»**. Ce débat organisé avec la Région Ile-de-France et l'AMIF, réunira les intervenants de la Région, d'un département d'Ile-de-France, le président du SYCTOM, M. François Dagnaud, un représentant de l'AMIF, de l'ADEME et d'ÉCO-EMBALLAGES ainsi que deux représentants des sociétés privées de traitement de déchets SITA et GÉNÉRIS. Le même jour, mais à 17 heures, **le Grand Prix de l'Environnement** sera remis à la commune, à l'établissement public ou à l'association qui se seront distingués par une initiative remarquée en matière d'environnement.

EXPOSITIONS

Le SYCTOM participe à deux expositions consacrées au traitement des déchets et à l'environnement:

«Le voyage de mes déchets en 2002»
D'avril à décembre, à l'occasion de la mise en place de la collecte sélective sur Paris.
Palais de la Découverte 01 40 74 20 25

«2002 : Changeons l'Environnement»
De mars à décembre, le SYCTOM propose aux jeunes de mieux comprendre le traitement des déchets.
Exploradôme du Jardin d'Acclimatation Paris 01 53 64 90 40

> L'interview

Alain Rouault

Alain Rouault, premier adjoint du maire de Saint-Ouen, Vice-président du SYCTOM, Président du SITOM 93 de la Seine-Saint-Denis.

Le pari de la méthanisation

L'avenant au contrat "Terres- Vives" consacre la construction d'une à deux usines de méthanisation en Seine-Saint-Denis, était-ce nécessaire ?
En effet, le SYCTOM vient de décider de lancer des études en vue de construire une ou deux usines de méthanisation en Seine-Saint-Denis dans le cadre d'un programme subventionné par le Conseil Régional d'Ile-de-France, baptisé contrat "Terres-Vives". Ces équipements sont nécessaires pour réduire des quantités d'ordures ménagères brutes aujourd'hui encore envoyées en décharge.

Pourquoi le choix de la méthanisation ?
Aujourd'hui, l'essentiel des capacités de traitement est constitué par les usines d'incinération d'ordures ménagères. La diversification est techniquement possible en faisant appel à un procédé moins connu en France mais innovant, à savoir la méthanisation. Ce procédé permet la récupération de gaz par décomposition accélérée des composants organiques. Le méthane produit peut être utilisé soit pour le chauffage urbain, soit pour produire de l'électricité, soit comme carburant.

J'ajoute que le respect du cycle du carbone avec le retour au sol des matières organiques d'une part et la réduction de la production de gaz à effet de serre et du recours aux énergies fossiles d'autre part, constituent de fortes motivations environnementales pour le SITOM 93.

Comment appréciez-vous l'évolution de la coopération intercommunale au sein du Syctom ?
La volonté affichée par les nouveaux élus parisiens de conforter les solidarités Paris-banlieues dans le SYCTOM en prenant notamment en charge les équipements de nos 90 communes est à apprécier positivement ainsi que, par exemple, la généralisation de la collecte sélective à tout Paris et l'annonce de la création de 4 centres de tri à Paris. Le SYCTOM atteint l'âge adulte par une conception plus équilibrée permettant de mieux prendre en compte les intérêts de l'ensemble des populations. La réforme attendue des statuts devrait consolider ce rééquilibrage.

Contacts

MLIDIS Mission locale d'information des déchets d'Issy-les-Moulineaux
Aux portes de Paris, quai Roosevelt
92130 Issy-les-Moulineaux
Tél. 01 40 13 15 83 - Fax. 01 42 33 40 47

MLIDIV Mission locale d'information des déchets d'Ivry-sur-Seine
43, rue Bruneseau - 75013 Paris
Tél. 01 56 20 10 39 - Fax. 01 56 20 10 38

MLIDOR Mission locale d'information des déchets de Saint-Ouen et Romainville
35, boulevard Sébastopol - 75001 Paris
Tél. 01 40 13 17 40 - Fax. 01 42 33 40 47

SIELOM Syndicat intercommunal des Hauts-de-Seine pour l'élimination des ordures ménagères
96, avenue Achille Peretti
92200 Neuilly-sur-Seine
Tél. 01 40 88 89 93 - Fax. 01 40 89 09 73

SITOM 93 Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de la Seine-Saint-Denis
8, rue Albert Einstein - BP 73 - 93240 Stains
Tél. 01 48 29 09 81 - Fax. 01 48 29 08 18

ADEME 27, rue Louis Vicat - 75015 Paris
Tél. 01 47 65 20 00

REGION ILE-DE-FRANCE 33, rue Barbet-de-Jouy
75007 Paris - Tél. 01 53 85 53 85

ECO-EMBALLAGES 44, avenue Georges Pompidou
BP 306 - 92182 Levallois-Perret cedex - Tél. 01 40 89 99 99

ADELPHE 39, rue Saint-Lazare - 75009 Paris
Tél. 01 49 70 84 00

Le magazine du SYCTOM est une publication du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne - 35, bld de Sébastopol - 75001 Paris - Tél. 01 40 13 17 00 Fax. 01 42 33 40 47 - internet: www.syctom-paris.fr - Directeur de la publication: Patrick Lefebvre - Directeur de la communication: Patrick Clément - Coordination: Cécile Jean. Conception et réalisation: **CREAPRESS** - 50, rue Guynemer - 92130 Issy-les-Moulineaux - Tél. 01 41 09 61 61 - internet: www.creapress.fr - Directeur de la création: François Blanc - Directeur éditorial: Michel Parmentier. Directeur de la fabrication: Philippe Ruissière. Photo de couverture: fonds du SYCTOM. Ce document a été imprimé sur papier recyclé Cyclus.